

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19335**

Intitulé

Interprète analyste en sciences et techniques de l'image

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense - Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie (CFIII)	Le Commandant

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

231n Etudes, projets et dessins en génie civil et topographie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Sur des théâtres d'opérations ou en métropole, l'interprète analyste, à partir des éléments rapportés par les vecteurs (avions, drones, satellites,...), doit analyser puis synthétiser les informations. L'image exploitée va donner naissance au renseignement sous forme d'images renseignées, de dossiers élaborés, de documents cartographiques élémentaires.

- 1 ANALYSE d'une demande de renseignement d'origine image
 - maîtriser la recherche d'information attachée à la demande
- 2 INTERPRETATION d'une ou plusieurs images
 - localiser de l'information
 - détecter le renseignement militaire ou d'intérêt militaire
- 3 PRODUCTION du renseignement
 - Structurer et représenter le renseignement à capitaliser
 - Retranscrire et transmettre un compte-rendu d'exploitation

Dans le civil, au sein d'entreprises liées ou non à la défense, l'interprète image participe à l'élaboration de dossier utilisant des images de capteurs commerciaux. Il peut également concourir à la réalisation de systèmes d'interprétations d'images en collaboration avec des ingénieurs développant les interfaces et algorithmes de ces systèmes. Il est également amené à réaliser :
de l'orthorectification et de l'interprétation des images photographiques aériennes pour la cartographie.
des dossiers sur l'étude de végétation par l'image (type de peuplement forestier sur image photographique multispectrale),
des dossiers thématiques en utilisant des Système d'Information Géographique (SIG) (routes, risques divers, PLU, ...)

Les capacités attestées :

- Maîtrise des outils de recherche de l'information et des produits détectés au regard de la demande
- Utilisation précise de la géographie pour la localisation des éléments du dossier d'exploitation image.
- Maîtrise de l'identification des matériels
- Analyse des sites et des activités d'intérêt militaire
- Maîtrise des techniques de production
- Elaboration de dossier d'exploitation des images en maîtrisant les capacités de synthèse et de gestion de l'information

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Employé au Ministère de la Défense

Au sein de ce ministère, il peut occuper de nombreuses fonctions d'interprète image au sein :

- a) d'unités opérationnelles des trois armées :61 régiment d'artillerie; Centre renseignement Marine, escdrn 02.33 "Savoie",
- b) ou d'unités interarmées :
Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie, Centre national de ciblage, Etablissement interarmées géographique,
- c) et quelques fonctions au sein :
 - des Etats Major d'armées :
Etat major de l'armée de terre, Commandement des forces terrestres, Etat major de l'armée de l'air, Etat major de la marine,
 - de l'Etat Major des Armées :
Etat major des armées.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1107 : Mesures topographiques

M1808 : Information géographique

Réglementation d'activités :

- Etre titulaire d'une habilitation de deuxième catégorie 'secret défense'.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation continue.

La certification comporte 03 composantes:

1) La maîtrise de la recherche d'information pour répondre à la demande constituée (ANALYSER la demande): Evaluation sur les outils de recherche de l'information.

2) L'interprétation des images constituées (INTERPRETER une ou plusieurs images):

2.1 L'aptitude en géographie et télédétection: Evaluation en géographie, sur l'imagerie et la télédétection (Infrarouge, vidéos).

2.2 L'analyse de sites et d'activités militaires ou d'intérêt militaire : Evaluation sur les sites militaires et civils (Aérodromes, ports, industries, systèmes de missiles sol-air, installations de stockage et de réparation, installations d'énergie).

2.3 L'identification des matériels: Evaluation sur l'identification de matériels militaires (Terre, Air, Marine, Sol-air, Radar).

3) La production du dossier d'exploitation renseignement d'origine images constitué (PRODUIRE le renseignement):

3.1 La capacité de synthèse et de gestion de l'information: Synthèse des sites.

3.2 La maîtrise des techniques de production: Evaluation sur la méthodologie et la préparation mission.

Par VAE : utilisation d'une grille de lecture et d'analyse remplie par chacun des membres du jury au regard des RAC titre IV.

La certification comporte six éléments constitutifs.

1) L'axe de développement.

La trajectoire scolaire et professionnelle, le projet et la capacité d'auto-formation.

2) Le parcours.

La richesse de l'expérience (professionnelle, sociale, personnelle, formation).

3) La compréhension de l'emploi visé.

La vision globale du sens de l'emploi et la pertinence du choix des expériences développées.

4) L'authenticité des activités

Le dépassement du prescrit, l'aspect dynamique des situations de travail décrites, la précision et la personnalisation de la description faite, la valeur des éléments de preuve fournis.

5) Le niveau de l'expérience.

La correspondance avec le champ et le niveau de professionnalité attendue, le degré de culture professionnelle, la prise de distance et la capacité d'analyse de l'expérience.

6) L'analyse, la présentation et l'explicitation de l'expérience au regard des trois composantes du référentiel de certification.

La présence des incontournables.

La couverture, la variété et la précision des activités.

La capacité à mobiliser avec efficacité ses ressources, la capacité d'analyse ou de résolution de situations problématiques.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	5 personnes : Collège professionnel - représentant employeur - représentant pair Collège enseignant - directeur de stage - adjoint au directeur de stage
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	5 personnes, dont le commandant du CF3I, président de droit. Les quatre autres membres devront être légalement 'représentant qualifié de la profession, pour moitié employeurs, pour moitié salariés'. Sur proposition du président du jury, chaque direction de personnel d'armée et la direction des ressources humaines du Groupe défense désignera annuellement le membre qualifié représentant leur personnel.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Interprète analyste en sciences et techniques de l'image" avec effet au 03 mars 2012, jusqu'au 09 août 2019

Arrêté du 3 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant modification de l'intitulé de l'organisme certificateur : Ministère de la défense - Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.

Arrêté du 15 mai 2007 publié au Journal Officiel du 16 mai 2007 portant modification de l'intitulé de l'organisme certificateur : Ministère de la défense - Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'image.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 26 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Intitulé : Technicien en sciences et techniques de l'interprétation d'images.

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

Centre de Formation et d'Interprétation Interarmées de l'Imagerie Secrétariat V.A.E.

Tél. 03.44.28.72.82

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE - FORMATIONS INTERARMES - CENTRE DE FORMATION ET D'INTERPRETATION INTERARMEES DE L'IMAGERIE
BCAC Case 75/F

Allée du lieutenant Maurice Choron

00450 Armées

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Ancien libellé : Technicien en sciences et techniques de l'interprétation d'images (Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 26 janvier 2002)

Certification précédente : Interprète, analyste en sciences et techniques de l'image